

Image not found or type unknown



Plan social validé mais modifier par la suite

Par **OUCHENIR**, le **22/09/2009** à **09:38**

Bonjour,rrrnJe voudrais savoir si il est possible une fois le plan social validé par l'inspection du travail, qu'il soit modifié pour faire partir une personne (membre du CE) qui n'en bénéficiait pas au détriment de sa collègue.rnrnBonne journée et merci d'avancernrnCordialement